

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	45 (1955)
Rubrik:	Le chiffre 4, trappe à souris et à rats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le chiffre 4, trappe à souris et à rats

Notre numéro 4* de 1954 contenait, on s'en souvient, une question posée par un abonné du Valais, demandant comment se faisait la trappe à souris appelée chiffre 4. Cette question nous a valu quatre réponses que nous publions avec plaisir, vu leur intérêt folklorique ... et en même temps pratique.

M. l'abbé Ignace Mariétan, Sion, nous écrit:

Ce genre de piège est encore en usage dans la vallée d'Illiez, contre les souris principalement. Comme appât, on fixe du fromage ou un autre aliment recherché par les souris en F ou à l'autre extrémité de la lamelle horizontale 2 (bien fixer!). Une condition de réussite, c'est que la lamelle soit fixée le plus délicatement possible en A et B: que cela tienne tout juste, et que les deux montants 1 et 2 n'arrivent pas au fond de l'encoche AB. Une planche un peu épaisse suffit au-dessus; une pierre plate serait trop lourde, à moins d'être très mince. Les pièces de bois doivent être soigneusement taillées, les angles être droits, à l'endroit AB où est placée la lamelle horizontale 3. Au lieu d'une planche au-dessus, on peut utiliser un tiroir renversé. On prend alors vivants les animaux: parfois des oiseaux.

Le R. P. Zacharie O.M.C., Valais, nous donne un modèle identique.

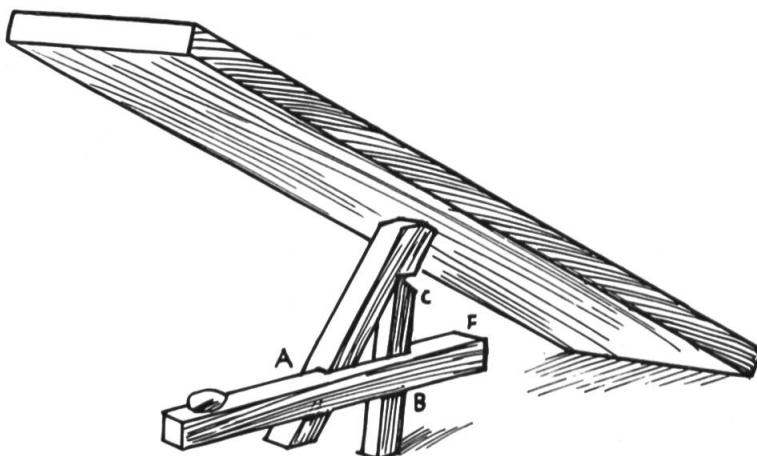


Fig. 1

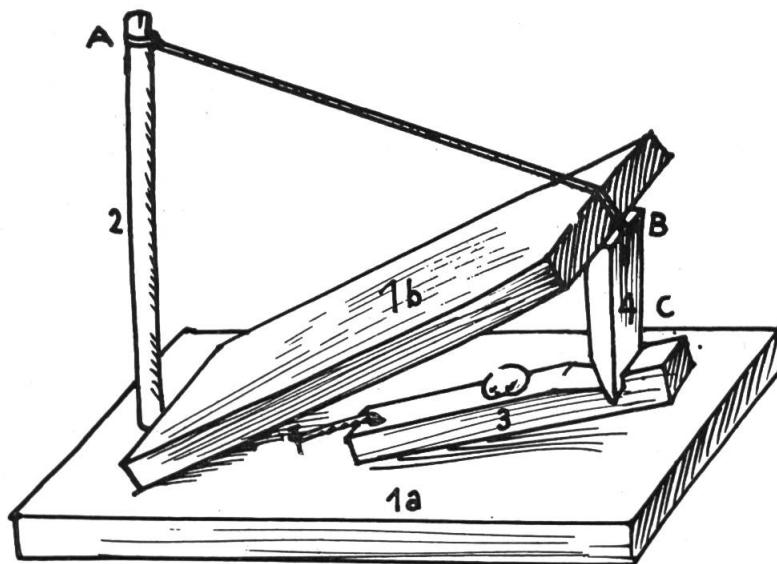


Fig. 2

M. Léon Monney, Fribourg, écrit:

Mon père construisait des trappes à rats et à souris comme vous l'indique le dessin que vous trouverez ci-inclus (Fig. 2). Il me souvient d'avoir vu un plot en ciment sur la planche supérieure pour la rendre plus lourde. Il avait soin, après usage, de laver avec un jet d'eau la place où la pauvre victime avait laissé son souffle et son sang. Il me disait: «Tu sais, ces bêtes-là sont malignes comme tout: elles sentent la mort et se méfient. C'est pourquoi je détruis les traces de sang et l'odeur d'un des leurs, sinon aucune ne reviendrait là-dessous¹.»

Cette trappe se compose de deux planches 1a et 1b. Sur la planche 1a, posée sur le sol, est fixé un mât 2 auquel est attachée une ficelle au point A. La lamelle 3 est munie, à une extrémité, d'un trou où passe un bout de ficelle qui l'attache en E à la planche inférieure 1a. A l'autre extrémité, elle est munie d'une encoche où viendra se fixer la pièce 4, percée elle aussi, à sa partie supérieure, d'un trou où passera la ficelle attachée au mât.

La trappe fonctionne comme suit: En A est attachée, au mât 2, une ficelle qui vient passer à l'extrémité de la planche 1a, et se fixe, au point B, dans le trou dont est percé la pièce 4. Cette pièce 4 taillée en biseau, est fixée, en C, dans la mortaise de la pièce 3. A l'autre extrémité, la pièce 3 est retenue en D par une ficelle qui vient se fixer à la planche inférieure au point E.

Sur la planchette 3, qui est surélevée, comme le montre le croquis, on place l'appât: farine etc. Le rongeur, en grimpant sur la planchette, la fait basculer, libérant en C la pièce 4, qui, retenue par la ficelle AB, est projetée

¹ On pratique la même coutume à La Roche, et pour le même motif (n.d.l.R.).

à l'extérieur. La planche 1 b s'abat alors sur le rongeur qu'elle écrase. Il est évident que la chevillette 4 est ajustée très légèrement en C, pour céder à la moindre pression.

M. Christian Lerch, à Berne, nous écrit d'autre part, en nous communiquant un modèle fort bien taillé de trappe chiffre 4, qui nous a servi, ainsi qu'un modèle identique et un croquis de M. l'abbé Ignace Mariétan, à Sion, et un modèle presque identique du R. P. Zacharie O.M.C., grâce auxquels il nous a été possible d'exécuter le dessin (Fig. 1) qui accompagne cet article:

Ce que j'en ai fait, de ces trappes, dans mon enfance, il y a cinquante ans de cela, dans une ferme de montagne du Jura sud (commune de Corgémont)! C'est mon père, né et élevé dans une ferme de la chaîne du Chasseral, qui m'avait enseigné cet «art» primitif mais efficace. Dans la région en question, de nos jours, les jeunes ne savent plus faire ces trappes, je pense. L'on emploie aujourd'hui les souricières-cages que l'on achète dans les magasins... et dont l'usage est une cruauté envers les souris.

Au lieu de dalles comme dans le Valais, nous prenions des bouts de planches, d'un mètre environ de longueur. La planche était-elle trop légère, nous mettions une pierre ou une brique dessus. Nous soulevions la planche de la main gauche, nous appuyions le no 1, puis nous ajustions le no 2 et nous les faisions tenir par le no 3, au bout duquel nous avions fixé (et attaché avec du fil à coudre) un petit morceau de «couenne» de lard, ou d'écorce de fromage, ou de croûte de pain comme appât. Quelquefois nous passions cet appât à la flamme du «potager» pour quelques secondes, afin de le rendre bien odorant. (Le no 3 doit être posé très «juste» pour que la trappe s'écroule dès que la souris le fait bouger.)

Il y avait deux manières de placer les trois bouts de bois: celle qui est représenté par la figure 1, ou le chiffre 4 tourné sens dessus dessous 4.

Les fondeurs d'étain du passé

Par *Edouard Helper*, Lausanne

Au temps des corporations, chaque métier avait ses propres lois que les artisans devaient scrupuleusement observer. A part les règles régissant le métier comme tel, chaque corporation s'occupait encore d'un grand nombre de problèmes, dont l'organisation militaire était un des principaux. Elle contribuait dans une large mesure à la défense du pays. Vers le milieu du 18^e siècle, en France, Turbot, ministre des finances de Louis XVI, établit la liberté du travail en abolissant les corporations, qui limitaient le nombre des ateliers et paralysaient tout esprit d'initiative en ordonnant la destruction